

**AVIS DE CONVOCATION À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA VILLE DE SHAWINIGAN**

À Mesdames et Messieurs les conseillers(ères) :

Josette Allard-Gignac
Guy Arseneault
Martin Asselin
Jacinthe Campagna

Lucie De Bons
Nancy Déziel
Claude Grenier
Jean-Yves Tremblay

Mesdames, Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est donné par la soussignée qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan est convoquée par monsieur le maire Michel Angers, pour être tenue au lieu ordinaire de ses séances, **le lundi 31 mai 2021 à 17 h** et qu'il sera pris en considération les sujets suivants :

1. Moment de recueillement
2. Déclaration d'ouverture par monsieur le maire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Contrat - travaux de réfection de voirie 2021 - diverses rues

Objet : octroyer le contrat pour la réalisation de travaux de réfection de voirie sur diverses rues en 2021 au plus bas soumissionnaire conforme.

5. Contrat - réfection du chemin de Sainte-Flore

Objet : octroyer le contrat pour la réalisation de travaux de réfection de voirie sur le chemin de Sainte-Flore au plus bas soumissionnaire conforme.

6. Dérogation mineure - 811, 7^e Rue

Objet : entendre toute personne désirant s'exprimer sur ce sujet et statuer sur la demande de dérogation mineure.

7. Dérogation mineure - 1855, 125^e Rue

Objet : entendre toute personne désirant s'exprimer sur ce sujet et statuer sur la demande de dérogation mineure.

8. Dérogation mineure - 390, 136^e Rue

Objet : entendre toute personne désirant s'exprimer sur ce sujet et statuer sur la demande de dérogation mineure.

9. Dérogation mineure - 4612, avenue de Nicolet

Objet : entendre toute personne désirant s'exprimer sur ce sujet et statuer sur la demande de dérogation mineure.

10. Dérogation mineure - 327, rue Tousignant

Objet : entendre toute personne désirant s'exprimer sur ce sujet et statuer sur la demande de dérogation mineure.

11. Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 1125, avenue des Cèdres

Objet : statuer sur une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Service du greffe

550, avenue de l'Hôtel-de-Ville
Case postale 400
Shawinigan (Québec) G9N 6V3

Téléphone :
819 536-7211, poste 215

Télécopieur :
819 536-0804

Site web :
www.shawinigan.ca

Courriel :
greffe@shawinigan.ca

12. Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 112, 4^e rue de la Pointe

Objet : statuer sur une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale.

13. Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 1050, 8^e Rue

Objet : statuer sur une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale.

14. Avis de motion - projet de règlement SH-200.10 - modification au Règlement d'administration des règlements d'urbanisme SH-200

Objet : modifier le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme SH-200 de la Ville de Shawinigan dans le but de revoir :

- 1) les renseignements et documents requis lors d'une demande de permis ou de certificat d'autorisation pour des travaux situés dans certaines zones comprises dans les bassins versants de lacs de villégiature;
- 2) les dispositions relatives aux conditions générales de délivrance des permis de construire en bordure de certains lacs et cours d'eau en vue de les rendre conformes au schéma d'aménagement.
- 3) les travaux assujettis à la délivrance d'un certificat d'autorisation dans la rive, le littoral, une bande de protection riveraine, les milieux humides et dans une zone à risque d'inondation ou de glissement de terrain;
- 4) les renseignements et documents requis lors de l'aménagement ou le prolongement d'une rue privée.

15. Avis de motion - projet de règlement SH-201.7 - modification au Règlement de lotissement SH-201

Objet : modifier le Règlement de lotissement SH 201 de la Ville de Shawinigan dans le but de :

- 1) revoir les dispositions relatives au lotissement à proximité d'un lac ou d'un cours d'eau en vue de les rendre conformes au schéma d'aménagement;
- 2) ajouter de normes pour les rues privées.

16. Avis de motion - projet de règlement SH-550.64 - modification au règlement de zonage SH-550

Objet : modifier le Règlement de zonage SH-550 dans le but d'autoriser :

- 1) l'usage habitation unifamiliale isolée sur un lot, 4^e Rue, dans la zone C-2706;
- 2) la classe d'usage « récréation » dans les zones H-3142 et H-3144;
- 3) la construction d'un centre sportif privé (comprenant une piscine intérieure) sur un terrain situé en bordure de la rue des Canots, dans la zone H-8708;
- 4) les usages habitation unifamiliale jumelée, habitation bifamiliale, trifamiliale et multifamiliale (maximum 6 logements) sur une partie de lots, rue de Vandry, dans la zone H-9715.

17. Avis de motion et dépôt du projet - règlement SH-1.93 - administration générale, ordre et paix publique, circulation, stationnement et nuisances

Objet : annoncer l'adoption éventuelle d'un règlement révisant le règlement général de la Ville en diverses matières notamment en regard de l'administration générale, l'ordre et la paix publique, la circulation, le stationnement et les nuisances et déposer le projet de règlement SH-1.93 à cette fin.

18. Adoption – projet de résolution – PPCMOI 165-03-2021 – projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – lots 3 923 783, 3 923 784, 3 923 785, 4 492 914 et 5 906 951 du cadastre du Québec - Camping Mauricie

Objet : statuer sur une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser les usages « Résidence de tourisme, appartement, maison ou chalet (meublé et équipé pour repas) », « Hôtel (incluant les hôtels-motels) » et « Autres activités d'hébergement » sur des lots situés dans les zones AF-8601 et RV-8603; le tout selon diverses conditions.

19. Adoption - projet de règlement SH-200.10 - modification au Règlement d'administration des règlements d'urbanisme SH-200

Objet : modifier le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme SH-200 de la Ville de Shawinigan dans le but de revoir :

- 1) les renseignements et documents requis lors d'une demande de permis ou de certificat d'autorisation pour des travaux situés dans certaines zones comprises dans les bassins versants de lacs de villégiature;
- 2) les dispositions relatives aux conditions générales de délivrance des permis de construire en bordure de certains lacs et cours d'eau en vue de les rendre conformes au schéma d'aménagement.
- 3) les travaux assujettis à la délivrance d'un certificat d'autorisation dans la rive, le littoral, une bande de protection riveraine, les milieux humides et dans une zone à risque d'inondation ou de glissement de terrain;
- 4) les renseignements et documents requis lors de l'aménagement ou le prolongement d'une rue privée.

20. Adoption - projet de règlement SH-201.7 - modification au Règlement de lotissement SH-201

Objet : modifier le Règlement de lotissement SH 201 de la Ville de Shawinigan dans le but de :

- 1) revoir les dispositions relatives au lotissement à proximité d'un lac ou d'un cours d'eau en vue de les rendre conformes au schéma d'aménagement;
- 2) ajouter de normes pour les rues privées.

21. Adoption - projet de règlement SH-550.65 - modification au règlement de zonage SH-550

Objet : modifier le Règlement de zonage SH-550 dans le but de :

- 1) réviser, bonifier et restructurer les dispositions relatives à la protection des rives et du littoral, aux plaines inondables, à la protection des milieux naturels, aux constructions dérogatoires implantées dans la rive et les rendre conformes aux dispositions du schéma d'aménagement révisé;
- 2) ajouter des dispositions sur la gestion des eaux de ruissellement et sur le contrôle de l'érosion sur certains terrains situés dans un bassin versant d'un lac de villégiature;
- 3) revoir les dispositions sur les constructions dérogatoires implantées dans la rive.

22. Adoption - projet de règlement SH-550.66 - modification au règlement de zonage SH-550

Objet : modifier le Règlement de zonage SH-550 dans le but de :

- 1) la classe d'usages C3 – Commerces d'hébergement, de restauration, de divertissement et d'activités récréotouristiques dans la zone C-1013;
- 2) l'abrogation de la classe d'usages C6 – Commerces et services liés à l'automobile dans la zone C-1013;
- 3) l'agrandissement de la zone C-1013 à même une partie de la zone I-1012, de manière à y inclure des lots sur l'avenue de la Station;
- 4) une hauteur maximale de 21 mètres dans la zone P-3353.

23. Adoption - second projet de règlement SH-550.64 - modification au règlement de zonage SH-550

Objet : modifier le Règlement de zonage SH-550 dans le but d'autoriser :

- 1) l'usage habitation unifamiliale isolée sur un lot, 4^e Rue, dans la zone C-2706;
- 2) la classe d'usage « récréation » dans les zones H-3142 et H-3144;
- 3) la construction d'un centre sportif privé (comprenant une piscine intérieure) sur un terrain situé en bordure de la rue des Canots, dans la zone H-8708;
- 4) les usages habitation unifamiliale jumelée, habitation bifamiliale, trifamiliale et multifamiliale (maximum 6 logements) sur une partie de lots, rue de Vandry, dans la zone H-9715.

24. Adoption - règlement SH-550.55 - modification au règlement de zonage SH-550

Objet : modifier le Règlement de zonage SH-550 dans le but de réviser, bonifier et restructurer les dispositions relatives aux bâtiments accessoires.

25. Adoption - règlement SH-550.63 - modification au règlement de zonage SH-550

Objet : modifier le Règlement de zonage SH-550 dans le but d'autoriser :

- 1) l'usage habitation bifamiliale isolée sur un lot du chemin de Saint-Gérard, dans la zone C 1211;
- 2) l'usage habitation multifamiliale de 7 logements sur un lot du boulevard des Hêtres, dans la zone C-1512;
- 3) des usages additionnels de nature commerciale à un usage principal « 209 – Industrie de boisson » sur l'avenue de la Transmission, dans la zone I-1530;
- 4) l'usage « 6376 – Centre de distribution ou d'expédition de marchandises diverses » sur la 93^e Rue, dans la zone H-2540;
- 5) la création de deux nouvelles zones à dominante rurale et de villégiature à même la zone à dominante publique P-2566;
- 6) l'usage « 6412 – Service de lavage d'automobiles » sur l'avenue de Grand-Mère, dans la zone C-2711;
- 7) le retrait de divers usages, notamment ceux de la classe « Commerce d'hébergement, de restauration, de divertissement et d'activités récréotouristiques (C3) » dans la zone RV-8301;
- 8) le retrait de divers usages, notamment ceux de la classe « Commerce d'hébergement, de restauration, de divertissement et d'activités récréotouristiques (C3) » dans la zone RV-8303;
- 9) des usages de la classe « Commerce d'hébergement, de restauration, de divertissement et d'activités récréotouristiques (C3) » sur le chemin de Sainte-Flore, dans la zone P-2400.

26. Adoption – résolution – PPCMOI 165-02-2021 – projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – lot 2 749 544 du cadastre du Québec - Vallée du Parc

Objet : statuer sur une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser les usages « Résidence de tourisme, appartement, maison ou chalet » et « Camping et caravaning » sur des parties d'un lot situé dans les zones RV-8816 et RV-8820; le tout selon diverses conditions.

27. Autorisation - fonctionnaire désigné pour la délivrance de permis

Objet : autoriser des personnes à délivrer des permis et des certificats à titre de fonctionnaire désigné au sens du Règlement d'administration des règlements d'urbanisme SH-200.

28. Période de questions

29. Levée de la séance

Donné à Shawinigan, ce 28 mai 2021


Me Chantal Doucet
Greffière